

## CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 13 juin 2018, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

**Présidence** : M. Jean-Philippe Ammann

**Procès-verbal** : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Ammann, président, PLR : ouvre la séance et salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que le public présent à cette séance. Il demande d'observer une minute de silence afin de rendre hommage à M. Jacques Hirt, ancien maire de La Neuveville, décédé le 26 mai 2018.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018
- 3 Comptes 2017 (J.-P. Devaux)
  - 3.1.Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
  - 3.2.Approbation des crédits supplémentaires d'un montant total de CHF 794'758.13
  - 3.3.Approbation des comptes communaux de l'exercice 2017 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 21'206.- aux amortissements supplémentaires
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia (télé-réseau) du secteur Celliers-Ruveau : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 291'336.60 TTC pour le rachat au Syndicat du télé-réseau de La Neuveville et environs (SYTEN) de 572'584 mètres de fibres optiques sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
6. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Donations et successions diverses » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (29920.50) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
7. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Don Ferdinand Schenk » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (20920.51) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
8. Rapport de gestion 2017 : information (R. Matti)
9. Prévisions du Conseil municipal pour 2018 : information (R. Matti)
10. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère » (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare » (A. Binggeli)
12. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)
13. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école » (R. Matti)
14. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)
15. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux » (C. Ferrier)
16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton » (C. Ferrier)
17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

## 1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mme Michel Tamara, Orha Sanda  
MM. Brodu Thierry, Burkhalter Daniel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevailer Monique, Imer Milly,  
MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daepp Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Moeschler Mondine, Petrig Anna  
Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste  
MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
- Excusés** : Mmes Lopes Stéphanie (PSN), Müller Maryse (PLR)  
M. Hofstetter Michaël (FOR)

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018

*Par 30 voix et 2 abstentions, le procès-verbal est accepté, sans modification.*

## 3. Comptes 2017 (J.-P. Devaux)

### 3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe que les comptes sont présentés selon le modèle comptable MCH2. Le fond ne change pas et il est bien maîtrisé. Il relève que le montant à charge des communes est inférieur de CHF 112'818.75 pour les frais d'exploitation, alors qu'il est supérieur de CHF 34'207.16 pour le traitement des enseignants. Globalement, le résultat 2017 est donc inférieur de CHF 78'611.59 par rapport au budget. Il remercie ainsi la direction du Collège du district et Mme I. Moeschler, conseillère municipale en charge du département. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes.**

### 3.2. Approbation des crédits supplémentaires d'un montant total de CHF 794'758.13

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe que les détails relatifs aux crédits supplémentaires sont à la page 46 du feuillet des comptes 2017. Il relève qu'il n'y a pas eu de dépenses inconsidérées, car il y a eu 4 attributions à des fonds spéciaux et une création d'une provision de CHF 122'463.25 dans le domaine social. Ce montant est à rembourser en 2018. Il n'y a pas eu de crédit extrabudgétaire. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires proposés.**

### *3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2017 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 21'206.- aux amortissements supplémentaires*

---

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe qu'un excédent de charges était prévu dans le budget 2017 et que nous avons terminé avec un léger excédent de recettes, ceci grâce aux services de l'électricité, des eaux usées et des déchets. La prévision de l'année 2017 était moyenne. Il relève que finalement la situation financière de la Commune est très saine. Il envisage donc l'avenir sereinement. Il tient également à remercier M. Didier Honsberger, nouvel administrateur des finances, qui a bien travaillé en établissant les comptes pour la première fois. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : souhaite avoir des éclaircissements quant au remboursement extraordinaire du Syndicat du service des eaux TLN.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que, depuis plusieurs années, une facturation de l'eau a été effectuée à double au local des pêcheurs. Il en découle donc une note de crédit du TLN.

M. J.-P. Latscha, FOR : aimerait savoir si toutes les actions BKW ont été vendues.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond que toutes les actions BKW ont été vendues, car nous avions uniquement un intérêt historique à les conserver. Ces actions ont atteint un montant élevé. Il était donc opportun de les vendre à cet instant. De plus, la situation instable des BKW a suscité des remous politiques. Il était donc préférable de procéder ainsi.

M. M. Burdet, PLR : demande plus d'informations quant à la cotisation LPP de l'employeur qui est plus faible par rapport à ce qui avait été budgétisé.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique qu'avec l'ancien contrat LPP, il fallait chaque année verser un montant afin d'assurer la primauté des prestations. Le contrat ayant changé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, rien n'a donc été versé. Aussi, il informe d'une baisse de cotisations de la commune pour les employés en 2018.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2017 qui présentent un résultat nul, après attribution de CHF 21'206.- aux amortissements supplémentaires.**

### **4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia (télé-réseau) du secteur Celliers-Ruveau : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)**

---

Message du Conseil municipal : « *Le quartier des Celliers est un secteur de maisons familiales pour la plupart construites entre 1970 et 1990. Le concept énergétique était au "tout mazout" et l'électricité était une énergie "noble" et coûteuse réservée à l'éclairage, à l'alimentation des appareils ménagers et des infrastructures techniques. En ce sens, le dimensionnement des infrastructures de transport de l'énergie électrique était adapté à la demande de l'époque complété d'une réserve (vision 10 à 15 ans). Les calculs de charge tenaient toujours compte des parcelles non bâties. Quatre décennies plus tard, les réserves de transport sont épuisées et la demande en énergie électrique augmente fortement en raison de l'abandon des énergies fossiles. Les pompes à chaleur remplacent les chaudières à combustible fossile et la taille des maisons passe de modeste à haut standing. Ce secteur pourrait également voir arriver de petits immeubles de 2 à 4 appartements (densification). Ce projet s'inscrit bien dans la vision "stratégie énergétique 2050" et permettra d'en faire le premier quartier de notre commune où les infrastructures datant des années 1970 seront mises à niveau. Les clients pourront ainsi accéder à de l'énergie électrique renouvelable en suffisance, équiper leurs immeubles avec de la production d'électricité locale et emprunter des chemins publics raisonnablement éclairés avec une consommation d'énergie réduite. Pour compléter, la couverture des besoins en multimédia sera assurée par un réseau fibres optiques.*

### Electricité et éclairage public

- Renforcement de l'alimentation principale du quartier depuis la station transformatrice et des lignes d'alimentation "inter-armoire" de distribution, afin de permettre un bouclage et une reprise des charges pour les futures constructions ou demandes d'augmentation de puissances pour les immeubles existants.
- Remplacement des armoires de distribution pour permettre un raccordement individuel des immeubles avec des câbles de plus forte section.
- Remplacement des luminaires existants par modèles avec source lumineuses LED "faible puissance" (diminution de la consommation) complété d'une gestion électronique permettant une programmation à distance de la réduction de l'éclairage (diminution de la consommation et de la pollution visuelle).

### Réseau multimédia (télé-réseau)

- Extension du réseau (fibre optique).

Les coûts : Un projet pour l'ensemble du quartier a été élaboré et un estimatif des coûts a été établi par le bureau d'ingénieurs RBA SA, accompagné d'une entreprise spécialisée dans le génie électrique.

Les coûts se présentent comme suit :

Génie civil :	CHF 220'700.-	TTC
Génie électrique :	CHF 152'500.-	TTC
Assainissement de l'éclairage public :	CHF 50'600.-	TTC
Préparation alimentation FO :	CHF 6'500.-	TTC
Divers et imprévus :	CHF 40'000.-	TTC
Total :	CHF 470'300.-	TTC

Cet investissement sera amorti sur 25 ans et les moyens financiers sont d'ores et déjà disponibles sur le fonds spécial "maintien de la valeur" doté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de CHF 1'668'500.-. Ce renforcement indispensable n'entraînera aucune augmentation des prix de l'acheminement de l'énergie électrique dans notre réseau. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : La commission de l'équipement, lors de sa séance du 18 avril 2018, a préavisé favorablement cette demande de crédit. La commission des finances, lors de sa séance du 30 avril 2018, a préavisé favorablement la demande. Conclusion : Le Conseil municipal préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia (télé-réseau). »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe qu'il est important de renforcer l'infrastructure de transport de l'énergie électrique afin d'alimenter les pompes à chaleur et les habitations ainsi que l'éclairage public. Il est urgent d'effectuer un assainissement de ces installations pour une question de sécurité mais aussi pour subvenir à la demande croissante. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : « Les installations électriques sur terre ou sous terre dans bien des quartiers à La Neuveville ou en vieille ville sont d'un autre temps. Il est aujourd'hui urgent d'assainir ces installations pour des questions de sécurité d'une part mais également pour subvenir à une demande en électricité en forte progression. Le PLR accepte et vous prie d'accepter, comme l'ont déjà fait les commissions de l'équipement et des finances, cette demande de crédit afin de pouvoir mettre au standard et aux normes actuelles les installations d'un premier quartier de notre commune. »

M. P. A Marca, PSN : informe que le Parti socialiste neuvevillois accepte ce crédit car la dépense est judicieuse et prie le Conseil général d'accepter cette demande.

M. G. Olivieri, FOR : « Au nom de Forum, nous vous suggérons d'accepter la demande de crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC nécessaire au renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia du secteur Celliers-Ruveau. Nous tenons à remercier les auteurs du projet ainsi que le Conseil municipal pour les documents fournis et la clarté du dossier. Les commissions de l'équipement et des finances ayant déjà débattu sur cette demande et donné leur avis favorable, nous demandons aux membres du Conseil général ici présents d'en faire autant. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement.**

**5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 291'336.60 TTC pour le rachat au Syndicat du téléseu de La Neuveville et environs (SYTEN) de 572'584 mètres de fibres optiques sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)**

---

Message du Conseil municipal : « Le Syndicat du téléseu de La Neuveville et environs (SYTEN), créé dans les années 2000 par 11 communes, avait pour but l'exploitation et le développement d'une station de réception, de traitement, de production et de transmission de signaux de télévision et radio (station de tête) et des moyens de transport (câbles) pour alimenter les membres. L'arrivée du tout numérique et la disparition de la technologie analogique a sonné le glas de la station de tête située à La Neuveville. Après avoir étudié plusieurs scénarios, le comité du syndicat proposera, lors d'une Assemblée des délégués à venir, de dissoudre le SYTEN au 31 décembre 2018. Les réseaux à fibres optiques deviendront, dans les 10 prochaines années, des infrastructures stratégiques indispensables aux communes afin de réaliser la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Les fibres optiques sont un maillon fort dans la chaîne de la sécurité informatique. Aujourd'hui déjà, l'administration communale et l'école primaire (soit 9 bâtiments) sont reliées au réseau des fibres et les données informatiques, l'Internet, la téléphonie et la saisie du temps de travail transitent en toute sécurité, à très haute vitesse et à faible coût d'un bâtiment à l'autre. Le réseau multimédia (téléseu) utilise depuis de nombreuses années cette technologie pour alimenter les quartiers de La Neuveville en Internet très performant (500 Mbits/s), en téléphonie, en image TV et radio numérique. Dans les 10 prochaines années, le besoin en capacité de transport de données va fortement augmenter avec l'arrivée des systèmes de comptages dits "intelligents" ou "Smartmeter" qui seront complétés d'une gestion dynamique des flux d'énergie dans le réseau (production d'énergie décentralisée, cohérence production-consommation, stockage d'énergie). Le téléseu des années 80 deviendra ainsi, à l'aube de la 3<sup>ème</sup> décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, un prestataire de transport de données numériques avec un réseau ouvert (contre paiement) aux divers fournisseurs offrant des solutions Internet, des programmes TV et autres prestations numériques. Ce modèle d'affaires garantira la pérennité financière du service et pour les habitants de la commune, clients du "téléseu", celui-ci restera un réseau citoyen en mains communales. Pour permettre la dissolution du syndicat, les actifs physiques (câbles et coupleurs optique-numérique) doivent être vendus et les contrats de location de fibres à des tiers repris par le ou les acquéreurs des câbles. Le réseau a été divisé en 4 lots afin de faciliter la vente. Les lots sont répartis de la façon suivante :

1. Territoire de la commune de La Neuveville ;
2. Sud du lac de Bienne (communes d'Erlach, Tschugg, Gals et Vinelz) ;
3. VIDEO 2000 (propriétaire des téléseus sis sur les communes de Lignièrès, Nods et Plateau de Diesse) ;
4. Liaison sous lacustre de centrale La Neuveville à centrale Erlach.

La Municipalité de La Neuveville se propose de racheter les fibres pour le lot 1 et 4 et de reprendre les contrats de location. Le lot 2 sera repris par les 4 communes du sud du lac et le dernier lot (N°3) par VIDEO 2000.

Les coûts

Fibres optiques sur territoire communal	CHF 112'942.60 TTC
Câble de Plage 10 à centrale Erlach	CHF 178'394.00 TTC
Total	CHF 291'336.60 TTC

Cet investissement sera amorti sur 10 ans maximum. La part financière revenant à la Municipalité de La Neuveville, après dissolution du syndicat, représente CHF 366'000.-. Le différentiel entre le retour financier lié à la dissolution du syndicat et l'investissement pour le rachat des fibres présente un solde positif de CHF 74'663.40 en faveur du fonds spécial de maintien de la valeur du téléseu. Par conséquent cet achat n'entraînera aucune augmentation des prix de l'abonnement au téléseu puisque l'entrée financière est supérieure au coût d'achat des fibres. La couverture de la charge financière du câble subaquatique reliant La Neuveville à Erlach est assurée par des contrats de location de fibres longue durée. La commission de l'équipement, lors de sa séance du 18 avril 2018, a préavisé favorablement cette demande de crédit. La commission des finances, lors de sa séance du 30 avril 2018, a préavisé favorablement la demande. Le Conseil municipal préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 291'336.60 TTC pour le rachat au Syndicat du Téléseu de La Neuveville et Environs (SYTEN) de 572'584 mètres de fibres optiques sur le territoire communal. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « *En préambule j'aimerais préciser que le sujet de l'objet est à dissocier complètement de la question fondamentale de l'existence du téléseu communal et de sa stratégie pour l'avenir. Cette question sera traitée par mes services et le Conseil municipal dans un deuxième temps. Il s'agit de permettre la dissolution du Syndicat du téléseu, organe qui a été créé au début des années 2000 et dont l'utilité n'est plus donnée pour les communes. Avec les changements dans le domaine, dont le passage au tout numérique et donc la disparition de la station de tête, il n'y a plus d'enjeu stratégique à garder les actifs du Syten. Celui-ci est devenu une coquille vide qui ne fait plus que d'acheter et revendre le signal de Video2000 (UPC) en y rajoutant une petite marge. Les communes de Vinelz, Gals et Tschugg ont déjà statué et accepté la dissolution du Syten et la clé de répartition des actifs. Les communes d'Erlach et du Landeron l'auront à l'ordre du jour d'une de leurs prochaines assemblées. Video 2000 a réaffirmé, dans un courrier de la semaine passée adressé au Syten, son accord de racheter les fibres du Syndicat, hormis celles sises à La Neuveville qu'elle louera à notre commune, avec un droit de passage sur le Plateau et vers Gléresse. Le câble du sud du lac (La Neuveville – Erlach), dont l'avenir à long terme n'est pas connu à ce jour, sera repris avec les contrats liés, ce qui permet d'en faire également un exercice neutre en l'espace de 4-5 ans. Je vous remercie de bien vouloir accepter la demande de crédit d'engagement, qui sera le dernier acte de La Neuveville envers le Syten et permettra en même temps de démarrer sa dissolution, qui au final va rapporter de l'argent dans les caisses communales vu que le retour après la dissolution des actifs sera plus grand que la dépense. Enfin, cela permettra à notre téléseu de fonctionner de façon autonome.* » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Nicolet, FOR : demande à savoir quelle va être la répartition quant au solde positif de CHF 74'663.40 en faveur du fonds spécial de maintien de la valeur du téléseu.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que cela sera calculé en fonction du nombre d'habitants.

M. C. Nicolet, FOR : aimerait savoir si cela concernera les comptes 2019.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que cela dépendra de ceux de 2018.

Mme V. Stoepfer, PSN : « *Le PSN est favorable à la dissolution du SYTEN et au rachat des fibres. Effectivement, le Syndicat n'a plus sa raison d'être sous cette forme. Il a été créé pour faire face à la technologie analogique qui est remplacée maintenant par le numérique (la station de tête a été démantelée). La répartition proposée semble judicieuse en fonction des différents sites. Le travail fourni est considérable qui a défini qui est propriétaire de quel câble et sur quelle longueur afin de pouvoir fixer le prix. Le PSN accepte le crédit d'engagement de CHF 291'336.60.* »

M. P. Morand, PLR : « *Le message qui nous a été soumis par le conseiller municipal en charge est assez clair dans son ensemble. Toutefois, il aurait aussi été intéressant de connaître à titre informatif, en plus des informations fournies, des éventuels coûts d'entretien annuels que pourraient engendrer ces fibres à l'avenir. Le PLR est favorable au rachat des fibres sur son territoire d'autant plus que cet achat ne devrait, a priori, pas entraîner de perte financière pour la commune. Le PLR vous invite à accepter ce crédit d'engagement de CHF 291'336.60* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement.**

## **6. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Donations et successions diverses » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (29920.50) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)**

---

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe que ce règlement regroupe des donations faites pour but de sauvegarde de la Commune. Afin d'utiliser cet argent, un règlement doit être établi selon le droit cantonal. Il a donc été décidé de regrouper plusieurs petites successions diverses qui auront pour but d'être destinées au financement de divers projets liés à la jeunesse de La Neuveville. Il est volontairement prévu que le but soit assez large afin de répartir les fonds. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha : relève que dans les deux règlements reçus, aucune information n'est donnée sur ce qui avait été établi avant et sur ce qui a été modifié.

M. J.-P. Devaux : répond qu'aucun ancien règlement n'existe. Cela va donc combler une lacune.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 31 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve le règlement susmentionné.**

## **7. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Don Ferdinand Schenk » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (20920.51) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)**

---

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique que c'est le même mécanisme que le point n°6 de l'ordre du jour. Le testament de M. Ferdinand Schenk mentionne que ce don a pour but la constitution d'une réserve destinée au financement de l'entretien et du développement des structures destinées à la petite enfance de La Neuveville soit la crèche municipale, l'école à journée continue et les places de jeux ainsi que les futures structures liées à la petite enfance. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : souhaite savoir s'il existe déjà un règlement.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond qu'aucun règlement n'existe et que celui-ci a été élaboré suite au testament de M. Schenk.

M. R. Kurth, PLR : indique qu'il a l'impression de signer un check en blanc et aimerait savoir réellement ce qui est mentionné dans le testament.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : lit la partie du testament de M. Schenk qui concerne sa donation. Il est bien indiqué que l'entier de ses biens et revenus reviendrait à la Commune de La Neuveville après le décès de sa sœur. De plus, cet argent serait destiné au financement de l'entretien et du développement des structures de la petite enfance de La Neuveville.

M. P. A Marca, PSN : demande si les crèches privées pourraient aussi bénéficier de ces fonds.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond que cela n'est pas impossible, car le présent règlement ne l'exclut pas.

M. A. Guillaume, FOR : aimerait savoir jusqu'à quel montant maximum le Conseil municipal peut décider des dépenses relatives à ce règlement.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique que le Conseil municipal dispose d'un droit de décision des dépenses uniques jusqu'à CHF 50'000.-. Au delà de ce montant, la demande passe devant le Conseil général.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 30 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général approuve le règlement susmentionné.**

## **8. Rapport de gestion 2017 : information (R. Matti)**

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

***Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2017 qui lui a été présenté.***

## **9. Prévisions du Conseil municipal pour 2018 : information (R. Matti)**

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

***Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2018 qui lui ont été présentées.***

## **10. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère » (C. Ferrier)**

Message du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 14 mars 2018, M. Jean-Pierre Latscha, au nom de Forum neuvevillois, demande au Conseil municipal de prévoir le remplacement des sanitaires situés dans le sous-voies menant au débarcadère. Le motionnaire relève la vétusté des installations et estime qu'une adaptation de ces WC publics aux standards actuels devrait être réalisée. Il propose de s'inspirer de l'exemple landeronnais récemment achevé. Le Conseil municipal partage l'avis du motionnaire et se déclare favorable à une rénovation des toilettes publiques du passage de la Tour de Rive. Il estime qu'un projet global doit être élaboré en tenant compte de l'emplacement, de la fonctionnalité, de l'entretien et du problème des déprédations commises régulièrement. Une estimation des coûts devra également être établie et un crédit correspondant sera soumis pour approbation à l'organe communal compétent. Le Conseil municipal propose donc au Conseil général d'accepter la motion. Il espère ainsi que le visiteur ne garde pas de notre cité le seul souvenir de latrines moyenâgeuses à son retour chez lui. Ceci étant, l'Exécutif communal espère que ce soient les qualités architecturales, historiques, culturelles ou paysagères de notre bourgade qui incitent le visiteur à apprécier sa visite et à revenir, plutôt que le confort des "lieux d'aisance" mis à sa disposition. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose que M. J.-P. Latscha soit le premier utilisateur des nouveaux sanitaires du sous-voies et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : « D'entrée de jeu, j'aimerais remercier le Conseil municipal pour la rapidité avec laquelle il a traité ma motion. J'ai bien aimé la petite remarque qui dit, entre autres: Le Conseil municipal espère que le visiteur ne garde pas de notre cité le seul souvenir de latrines moyenâgeuses, moi non plus. C'est pourquoi, j'espère vivement que mes collègues acceptent cette motion, d'avance merci. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

M. J.-P. Latscha, FOR : « Je vous remercie d'avoir accepté ma motion et j'espère vivement que sa mise en œuvre se fasse au plus vite, si possible en 2019, et qu'elle ne soit pas reléguée aux calendes grecques. Quoiqu'il arrive, on pourra toujours installer, provisoirement, des WC à la turque! »

## **11. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare » (A. Binggeli)**

---

Message du Conseil municipal : *« Le service de l'équipement a étudié la motion et force est de constater qu'effectivement, l'éclairage de la place de la Gare devrait être amélioré afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers de ce secteur. L'objet de la motion requiert une étude qui sera à faire en collaboration entre les services de l'équipement et de la gestion du territoire, car l'objet se situe dans la zone à planification obligatoire et il s'agit de trouver le bon compromis permettant d'améliorer l'éclairage sans se lancer dans un projet de trop grande envergure dans l'attente du réaménagement de la place de la Gare. Le Conseil municipal propose d'accepter la motion et ainsi de donner le mandat au service de l'équipement de lancer les études et travaux nécessaires à un éclairage adéquat de la place de la Gare. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : ajoute que cette place donne beaucoup de débats et qu'un bon compromis va être trouvé afin d'améliorer l'éclairage de ladite place. De plus, il informe que cette année, il n'y a plus d'argent au budget pour l'éclairage. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : *« Comme au point 10 de l'ordre du jour, je réitère mes remerciements pour le traitement rapide de ma motion et ici, également, je souhaite que celle-ci soit acceptée par mes collègues du Conseil général. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

## **12. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)**

---

Message du Conseil municipal : *« La motion soulève une problématique qui n'est pas simple. Le Conseil municipal a besoin de mener une discussion approfondie à son sujet pour que sa réflexion soit la plus objective possible. Il lui faut dès lors plus de temps. C'est pourquoi, l'Exécutif neuvevillois demande une prolongation de délai jusqu'à la séance du 26 septembre 2018 pour pouvoir prendre position en vue d'une décision du Conseil général au sujet de la motion. »*

M. R. Matti, maire : propose à la motionnaire une prolongation de délai jusqu'à la séance du 26 septembre 2018 et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : *« J'accorde volontiers un délai supplémentaire au Conseil, afin de lui donner le temps de mener une discussion approfondie et aboutir à une réflexion la plus objective possible sur ce sujet qui me tient à cœur. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la prolongation de délai pour cette motion jusqu'au 26 septembre 2018.**

## **13. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école » (R. Matti)**

---

Message du Conseil municipal : *« La problématique soulevée par la motion est fort intéressante et mérite une étude approfondie. C'est pourquoi le Conseil municipal propose à la motionnaire de modifier sa motion en postulat. Celui-ci serait ainsi étudié par la commission de sécurité qui ferait à son tour les propositions idoines à l'Exécutif communal. Il est ainsi demandé à la motionnaire de bien vouloir transformer sa motion en postulat. »*

M. R. Matti, maire : propose à la motionnaire de modifier sa motion en postulat et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Je serai d'accord avec M. Matti pour la 2<sup>ème</sup> fois. La transformation de ma motion en postulat aura l'avantage de donner une plus grande manœuvre au Conseil municipal pour établir un concept global de sécurité des places de jeux et des abords de l'école. J'ai la chance de faire partie de la commission de sécurité, qui sera sollicitée pour émettre des propositions. Je me réjouis donc de recevoir une convocation prochainement pour commencer cette tâche. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la transformation de cette motion en postulat et, par extension, le postulat lui-même.**

#### **14. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)**

Réponse du Conseil municipal : « Cette interpellation requiert l'obtention d'avis juridiques sur les sujets qu'elle soulève. De ce fait, le Conseil municipal demande à l'interpellateur de lui accorder une prolongation de délai jusqu'à la séance du 5 décembre 2018 pour pouvoir apporter des réponses. »

M. R. Matti, maire : propose au motionnaire une prolongation de délai jusqu'à la séance du 5 décembre 2018 et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gorgé, PLR : accepte la prolongation de délai pour cette réponse.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 31 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve la prolongation de délai pour cette réponse à l'interpellation susmentionnée jusqu'au 5 décembre 2018.**

#### **15. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux » (C. Ferrier)**

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 27 septembre 2017, Mme Denise Bloch, au nom du parti socialiste neuvevillois, estime que la situation actuelle à St-Joux constitue un crève-cœur pour les Neuvevillois et demande au Conseil municipal de :

- régler la question juridique du contrat avec le canton propriétaire ;
- établir de manière claire les responsabilités du canton propriétaire et de la Municipalité, utilisatrice du fonds lacustre ;
- comparer la situation actuelle avec le plan de protection des rives adopté en votation populaire en 1993 ;
- négocier avec le canton le montant des subventions à attendre en cas de travaux de sécurisation des Levées de St-Joux et des Levées des Larrus ;
- évaluer grossièrement les frais générés à ce jour par l'instabilité du terrain, afin d'établir l'intérêt d'un investissement financier important pour résoudre définitivement ce problème ;
- étudier la possibilité de réaliser des travaux de sécurisation des zones dangereuses en utilisant la même technique et les services de la même entreprise que celle des CFF.

Cette motion a été acceptée par le Conseil général dans sa séance 29 novembre 2017. Le département de la gestion du territoire a repris ce dossier compliqué depuis le début de la nouvelle législature en 2017. Les questions soulevées par la motionnaire ont été étudiées avec attention et il est possible d'y répondre de la manière suivante : Le canton est effectivement propriétaire d'une bande de terrain d'environ 40 m sur 150 m située dans la zone problématique touchée par l'instabilité à St-Joux. En 2010 déjà, le canton avait pris position très clairement et informé qu'en tant que propriétaire, il ne ferait pas obstacle à un projet communal, mais qu'il n'entrerait pas en matière pour une participation financière à un projet. Il estime, en effet, qu'aucun investissement (route ou ouvrage) situé à l'arrière

ne justifie un investissement de un ou plusieurs millions de francs pour conforter la rive. La solution d'une fermeture de la zone avec contrôle des mouvements du terrain est jugée suffisante par le canton. Concernant d'éventuelles subventions du canton pour des travaux, la prise de position de l'Office des ponts et chaussées est également très claire. Le canton subventionne les travaux liés aux aménagements au sens de la loi sur l'aménagement des rives des lacs et des rivières (LRLR) à hauteur de 60 % environ. Une décision est prise sur la base d'un projet et le canton définit précisément quels travaux peuvent bénéficier d'une subvention. Seuls des travaux d'aménagement peuvent bénéficier de subventions cantonales. Une intervention pour la confortation d'un terrain situé en zone de danger rouge selon la carte des dangers ne pourrait pas être prise en considération. Ceci étant, en raison du temps écoulé, le canton sera à nouveau sollicité concernant sa participation financière en qualité de propriétaire foncier, d'une part, et concernant l'octroi de subventions au sens de la LRLR, d'autre part. Si la réalisation et la situation actuelle diffèrent du plan de protection des rives St-Joux - Les Larrus approuvé en 1993 et modifié en 2003, toutes les étapes de l'aménagement ont fait l'objet d'autorisations de construire. Dans tous les cas, les différences significatives concernent la partie est de la zone de St-Joux et non le secteur touché par le problème d'instabilité qui respecte la planification. Il est vrai qu'actuellement, le chemin de rive n'est pas utilisable. Si le tracé de ce dernier devait être modifié, une modification du plan de protection des rives serait également nécessaire. En parallèle au problème des mouvements de terrain, le site de St-Joux a été inscrit au cadastre des sites pollués, car il est situé sur une ancienne décharge. La nature des matériaux utilisés pour le remblayage nécessitait d'être analysée. Cela implique que des investigations devaient être réalisées afin de savoir si une intervention au niveau de la rive pour éviter la pollution des eaux du lac de Biemme par les eaux souterraines situées sous le terrain potentiellement pollué était nécessaire. Cette donnée était essentielle pour définir les éventuelles variantes envisageables pour régler également le problème de l'instabilité du terrain. Les travaux d'investigation, à savoir des prélèvements d'échantillons au niveau de la surface de la terre végétale, la réalisation de carottages d'une profondeur de 10 à 15 m et une analyse des eaux interstitielles ont été réalisés en janvier 2018. Une dernière campagne doit encore être effectuée au mois de juin (basses eaux) afin de conforter l'analyse concernant la présence de polluants dans les eaux interstitielles. Les résultats intermédiaires sont satisfaisants et il est probable qu'une intervention en ce qui concerne la pollution ne soit pas nécessaire. Dès que cette hypothèse aura été confirmée par l'Office des eaux et des déchets, il sera possible de réévaluer les variantes d'interventions pour une consolidation totale ou partielle et une éventuelle réouverture de la zone au public. Le département de la gestion du territoire est en train de réunir les informations concernant les frais déjà engagés dans les études et aménagements de la zone de St-Joux. Cet élément sera pris en compte dans le processus décisionnel concernant la zone de St-Joux. Concernant une éventuelle utilisation des matériaux d'excavation du tunnel CFF de Gléresse pour sécuriser la zone instable de St-Joux, nous confirmons que le responsable du projet de construction s'est déclaré d'accord pour une mise à disposition. Le début des travaux étant planifié en 2020, il aura d'ici là été établi si et dans quelle mesure cette option peut être retenue. Le Conseil municipal réitère sa volonté de faire avancer ce dossier. Dès janvier 2017, il a chargé le département de la gestion du territoire de tout mettre en œuvre pour qu'une décision sur l'avenir de la zone fermée au public à St-Joux puisse être prise début 2019 »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « La zone de St-Joux présente deux problématiques différentes qui sont l'instabilité du terrain d'une part, et la probable pollution du remblai d'autre part. Aménagement de la zone récréative de St-Joux : 1971-1977 : aménagement d'une zone récréative et d'un nouveau terrain de football sur du remblai (partiellement ancienne décharge) à St-Joux. Août 1977 : Inauguration du nouveau terrain de football. Dès novembre 1977 : 1<sup>er</sup> glissement de terrain d'environ 10'000 m<sup>3</sup>, dans l'angle sud-est du terrain de football. 1978-1979 : Mise en place d'enrochements pour stabilisation. 1988 : Aménagement du terrain d'entraînement. De 1993 à 1996 : Remblayage et aménagement de la partie est de la zone (zone de détente et mise à l'eau des dériveurs). 2003 : Fermeture au public de la zone centrale suite à des constats d'instabilité par les plongeurs et d'un effondrement partiel. 2004 : Travaux de confortation réalisés localement. 2005 : Effondrement d'une partie des enrochements mis en place (1978-1979 ?) initialement. Jusqu'en 2007 : plusieurs études géotechniques, rapports sur les mouvements du terrain et projets de consolidation du remblai ont été élaborés (J.-F. Mages, bureaux Team St-Joux). Certains projets se montaient à plusieurs millions de francs. Fin 2008 : Le bureau De Cérenville a été mandaté pour élaborer un projet de renforcement de la rive. 2009 : Investigations complémentaires (reconnaissance sous-lacustre, essais au pénétromètre, étude bathymétrique et mesures sur inclinomètres). Septembre 2009 : concept d'intervention et évaluation des coûts transmis par le bureau de Cérenville. Un système de contrôle des mouvements

de terrains a été mis en place et un mandat a été donné pour la surveillance du site. Ce contrôle est toujours d'actualité. En mars 2018, deux inclinomètres sur quatre présentent des glissements profonds en direction du lac et par conséquent une accélération nette des mouvements. Toutefois, selon le bureau MFR, il s'agit de vitesses toujours faibles. De prochaines mesures seront effectuées début octobre 2018. Depuis 2010, le secteur est resté fermé et aucune décision formelle quant à l'avenir de ce secteur n'a été prise pour les raisons suivantes :

- Aucune garantie de la part des bureaux techniques sur aucune des techniques de consolidation que ce soit, par rideaux de palplanches métalliques, micropieux inclinés ou enrochement.
- Investissement conséquent. (de l'ordre de CHF 1.2 millions)
- Problématique de la pollution à investiguer pour savoir si les mesures doivent également prévoir une dépollution des matériaux utilisés pour le remblayage ou/et une protection des eaux du lac pour éviter une pollution provenant des eaux souterraines

Le site de St-Joux a été inscrit au cadastre des sites pollués du canton en raison de l'ancienne décharge sur laquelle il est situé et en raison de la qualité douteuse des matériaux utilisés pour le remblayage. L'inscription au cadastre des sites pollués implique que le propriétaire doit réaliser une investigation historique, puis une investigation technique pour définir les assainissements éventuels et les risques liés à la pollution. Ces investigations ont été réalisées en plusieurs étapes. Les différentes analyses des prélèvements réalisés par carottage en 2017 et en 2018 ainsi que celles des eaux interstitielles indiquent une très faible pollution sur les couches supérieures et une pollution moyenne dans les couches plus profondes. Une dernière analyse des eaux interstitielles doit encore être réalisée au mois de juin 2018. Le rapport final sera ensuite transmis à l'office des eaux et des déchets qui déterminera si des mesures d'assainissement, de contrôle ou autres doivent être mises en œuvre. En l'attente du rapport final et en l'état des investigations, la zone ne présente à priori aucun danger pour la santé des usagers et semble tendre à une surveillance du site uniquement. Une fois que la problématique de la pollution aura été définitivement réglée, il sera possible de décider d'une option pour le secteur de rives actuellement fermé au public. Les différentes variantes possibles sont actuellement réévaluées. Il est également envisagé une variante d'aménagement paysager avec le maintien fermé de la zone instable et une déviation du chemin au nord pour un coût estimé à CHF 400'000.-. Cette solution bénéficierait d'une subvention cantonale à hauteur de 60% environ. La volonté du Conseil Municipal étant de permettre une réouverture du secteur. La décision dépendra évidemment des coûts et de la garantie absolue d'offrir une rive sécurisée aux usagers. Une proposition du conseil municipal sera faite au conseil général lors d'une prochaine séance. »

Mme D. Bloch, PSN : demande l'ouverture de la discussion.

M. J.-P. Ammann, président, PLR : demande s'il y a des oppositions.

Sans opposition, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Je remercie M. Ferrier et son département pour leur rapport détaillé et les compléments qui viennent de nous être communiqués. J'ai pris acte que la GTE est en train de réunir les informations concernant les frais déjà engagés afin de les prendre en compte dans le processus décisionnel. J'espère que le coût d'un attentisme futur sera également évalué. Je suis très satisfaite d'entendre que le Conseil municipal prévoit que la prise de décision sur l'avenir interviendra si tout va bien en janvier 2019. En tant que conseillère générale et citoyenne, je me réjouis de recevoir régulièrement des informations sur l'évolution de ce dossier. »

## **16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton » (C. Ferrier)**

Rapport du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 27 septembre 2017, M. Luc Burkhalter, au nom du PLR demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de rendre la Grand-Rue occasionnellement piétonne lors de certaines manifestations. Ce postulat a été approuvé par le Conseil général dans sa séance du 29 novembre 2017. Le Conseil municipal a adressé un courrier à l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (OPC) pour savoir si la fermeture de la route cantonale à la circulation plusieurs weekends par année pouvait être acceptée. Bien qu'aucune réponse écrite n'ait été reçue, il ressort des échanges oraux entre les représentants du canton et de la Commune que le canton est plutôt réticent à une augmentation des fermetures de la route si celles-ci ne sont pas imposées par les circonstances ou des manifestations officielles (Fête du vin, Course des pavés, ...). Il estime que la mise en place d'une zone de rencontre à la Grand-Rue augmente déjà significativement l'attrait du centre-ville. Dans tous les cas, les instances cantonales souhaitent que

des demandes officielles, en bonne et due forme, lui soient adressées pour chaque fermeture de la route cantonale. Le Conseil municipal n'est pas satisfait de cette réponse et souhaite trouver une solution permettant de fermer ponctuellement la route afin de rendre le centre-ville piéton en fonction des événements qui s'y déroulent, sans formalités inutiles, par la seule mise en place d'une signalisation simple invitant les véhicules motorisés à emprunter les itinéraires rue du Port-rue de la Gare et rue des Fossés-rue du Tempé, par exemple. Les discussions avec le canton sont donc poursuivies dans ce sens. Le but du Conseil municipal étant de permettre aux Neuvevilloises et aux Neuvevillois de profiter d'un centre-ville piéton de manière plus régulière. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au rapport et indique que la volonté du Conseil municipal va dans le sens de ce postulat. Il relève également qu'il doit courir après le canton concernant cette question.

M. L. Burkhalter, PLR : demande l'ouverture de la discussion.

M. J.-P. Ammann, président, PLR : demande s'il y a des oppositions. Sans opposition, il donne la parole à M. L. Burkhalter.

M. L. Burkhalter, PLR : remercie M. C. Ferrier et le Conseil municipal pour le rapport établi et espère avoir une meilleure réponse de la part du canton lors de la prochaine séance du Conseil général.

#### **17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Pour mémoire, un postulat a été déposé par Mme R. Petignat (PSN) à la séance du Conseil général du 7 décembre 2016. Mme Petignat regrette la beauté passée de la plage de La Neuveville et demande l'entretien et la valorisation de cette zone de détente en vue d'améliorer la qualité de vie des Neuvevillois ainsi que l'image touristique. Une séance a eu lieu le 18 mai 2017 entre Mme R. Petignat, M. A. Olivieri, M. R. Biasca, Mme M. Ramdoo, le paysagiste M. G. Bay et le gérant du Camping de la Plage, M. F. Gutaj. Les différentes demandes de Mme R. Petignat ont été traitées et les travaux suivants ont été exécutés : Les toilettes de l'entrée ont été repeintes ; Le banc situé sur le gazon entre les cabines ainsi que celui du côté de Neuchâtel ont été réparés ; Les douches extérieures ont été remplacées ; Deux nouvelles portes battantes ont été installées aux vestiaires hommes et femmes ; Les dalles qui étaient dans le sable devant le banc ont été retirées ; La voirie a nettoyé les bacs et a enlevé les grands arbustes qui n'avaient aucun sens ; Deux saules pleureurs ont été plantés début mai 2018. Le Conseil municipal, par le biais de la commission des loisirs, assure qu'il veillera à l'avenir à l'entretien régulier de la plage de La Neuveville. »

Mme D. Bloch, PSN : remercie le Conseil municipal pour ce rapport et indique que le Parti socialiste neuvevillois a pris acte, avec grand satisfaction, par le biais de la commission des loisirs, qu'il s'assurera à veiller à l'avenir à l'entretien régulier de la plage de La Neuveville.

#### **18. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (J.-P. Latscha) «Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes»

##### **Développement :**

- Motion FOR (J.-P. Latscha) «Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.





Municipalité de La Neuveville							
Reçu		11 JUIN 2018					
TRÉSOR À							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	GM	AG			

## MOTION

Forum demande qu'un seul endroit, dans notre cité, soit réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes.

### Développement:

Comme vous pouvez le lire régulièrement dans «La Feuille Officielle» insérée dans «Le Courrier», la commune participe financièrement aux services de bus «Noctambus» et «Monnliner». En effet, ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque week-end aux aurores, en toute sécurité. Ce service est très apprécié de notre jeunesse et il répond à un réel besoin.

Toutefois, où «le bât blesse», c'est l'endroit où, par exemple, le «Noctambus» venant de Neuchâtel dépose ses «clients». En effet, tous les dimanches matins, ce bus s'arrête à la Route de Neuchâtel, devant «Wet Motos», vers 04.30-05.00 h. Les utilisateurs, plus très frais, en quittant le véhicule, par leur présence bruyante, réveillent régulièrement certains riverains de ce quartier, ce qui est inacceptable. Une étude de l'EPFL, du CHUV et des HUG a recensé les plaintes de somnolence d'habitants, le constat est sans appel: les nuisances sonores ont un impact sur la santé.

En conséquence, Forum demande à nos autorités d'intervenir auprès des exploitants de ces bus nocturnes afin qu'ils déposent leurs passagers à un seul endroit à savoir, devant la Poste (arrêt des cars postaux).

Pour Forum neuvevillois



Jean Pierre Latscha

Séance du Conseil général du 13 juin 2018